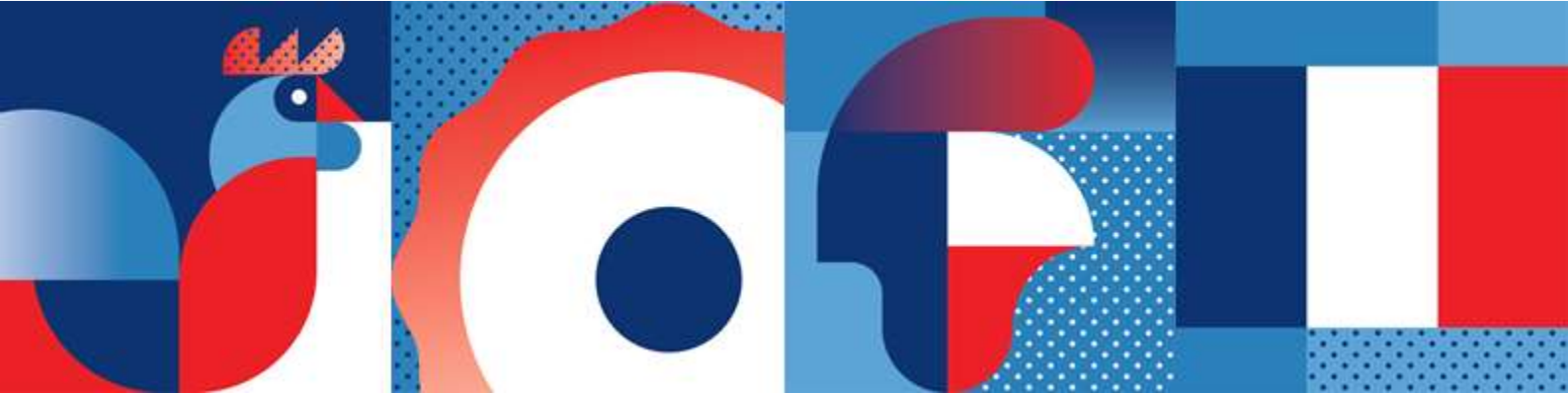




**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique
à la jeunesse, à l'Engagement et aux
sports**

Réunion des Ligues et Comités Sportifs de Guadeloupe



18 Septembre 2025

OUVERTURE PAR LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ACTUALITÉS GÉNÉRALES, ORGANISATION DRAJES

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CAMPAGNE ANS 2025 : PST, PSF, FEBECS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
2. POINTS DE RÉGLEMENTATION À AMÉLIORER SUITE À LA CAMPAGNE DE CONTRÔLES
3. LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE
4. ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SÉJOURS SPORTIFS
5. RÉSERVE CIVIQUE ET SERVICE CIVIQUE EN MILIEU SPORTIF
6. PASS'SPORT
7. SPORT SANTÉ
8. SPORT & HANDICAP

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

1- CAMPAGNE ANS 2025

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

A- ACTIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES

L'action aidée type dans une association :

- Programmes d'apprentissage savoir nager, savoir rouler à vélo
- Campagnes de lutte contre les violences
- Offre de pratique à destination de publics ciblés : sport santé, inclusion, publics prioritaires, culture des activités de pleine nature pour des futurs professionnels

B- AIDE À LA PROFESSIONNALISATION

L'emploi aidé type dans une association :

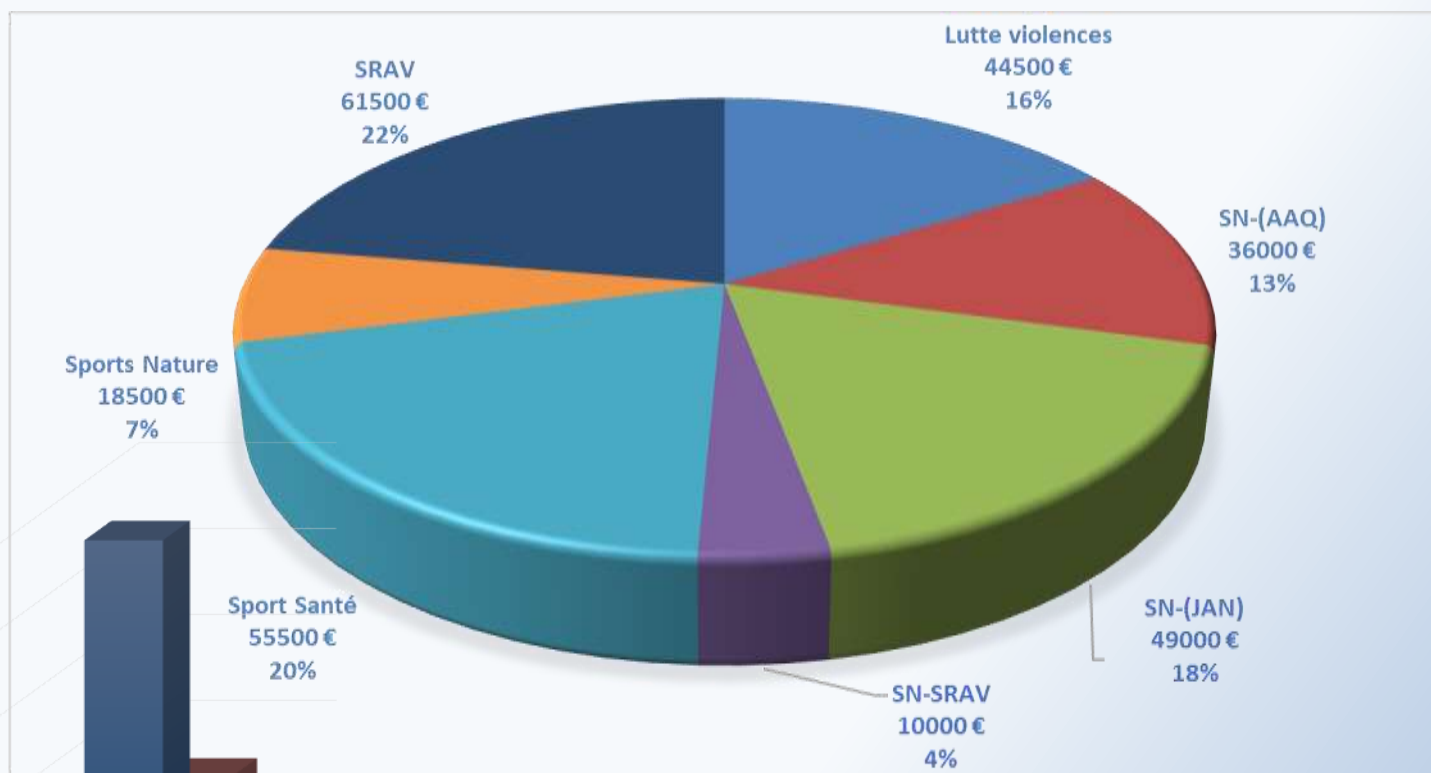
- Educateur ou agent de développement dans un club ou une ligue
- 12 000 € par an sur 3 ans, couvrant la moitié du coût de l'emploi
- Évaluation de l'impact de l'emploi sur : le public d'utilisateur touché (sportif, social...), l'activité locale générée, les valeurs et les objectifs des politiques publiques (lutte contre les violences, inclusion, sport santé, apprentissages prioritaires nager/vélo)

Répartition des aides 2025

Total des crédit de paiement PST « autres politiques publiques » 2025 : 275 000 €

Indicateurs :

- 100 associations demandeuses (montant demandé : 1 478 229 €)
44 associations accompagnées (41 %)
- 190 dossiers traités, **77 dossiers retenus (41 %)**



Historique des aides depuis 2023

Une baisse de l'aide 2025 expliquée principalement par la fin d'aides 2024 (464 000 €) :

- Grande Cause Nationale sport santé (50 k€)
- fond d'amorçage CRdS (23 k€)

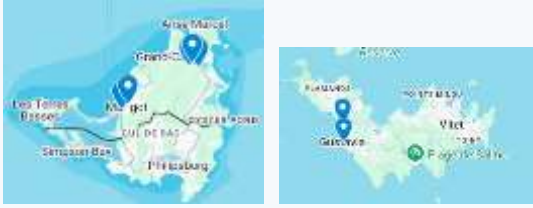


Cartographie des aides 2025



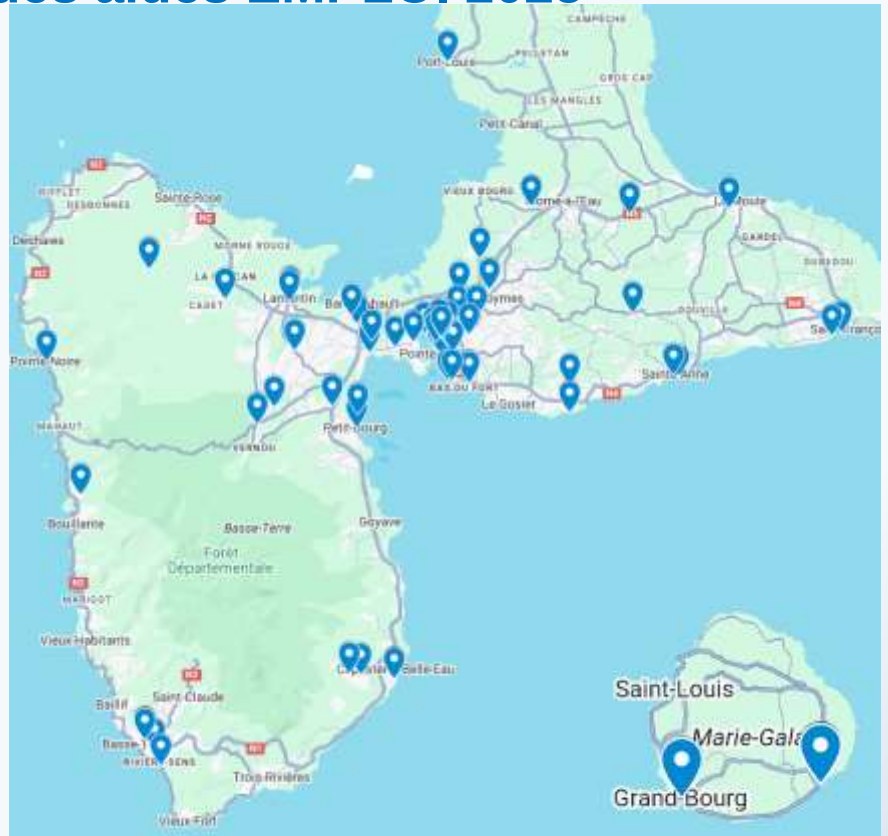
La géolocalisation des aides est indicative (liée au siège social de l'association) : beaucoup d'actions sont entreprises de façon mobile, par exemple pour les comités et ligues qui interviennent sur tout le territoire, ou pour des actions itinérantes.

Répartition des aides EMPLOI 2025



Une bonne répartition territoriale

On constate un turn-over important chez les éducateurs, ce qui renforce l'idée de bien choisir l'éducateur en début de contrat aidé pour construire le projet sur au moins 3 ans avec la même personne, et si possible une montée en compétence personnalisée liées à la fiche de poste.



= Montant des conventions emplois en cours (2023 et 2024) : 632 740 €

= Montant créations emplois 2025 : 342 000 € soit l'équivalent de 28,5 ETP aidés pour 2025

Total des aides Emplois 2025 : 974 740 €

Indicateurs :

en cours d'aide (dossiers 2023 à 2025)

- 62 associations différentes
- 75 emplois aidés
- 44% de ligues et comités, 56% de clubs

Base moyenne du salaire brut d'un éducateur aidé :
2 171 € (aide emploi = 1 000 €)

soit un complément de financement d'environ 12 k€ à 14 k€ à apporter

Demandes 2025 : 31 créations d'emploi (/67 demandes de 38 associations)

Cartographie des aides 2025



2025 : €974 740

2024 : €735 940

2023 : €419 800

2022 : €221 495

2025

2024

2023

2022

On constate un turn-over important chez les éducateurs, ce qui renforce l'idée de bien choisir l'éducateur en début de contrat aidé pour construire le projet sur au moins 3 ans avec la même personne, et si possible une montée en compétence personnalisée liées à la fiche de poste.

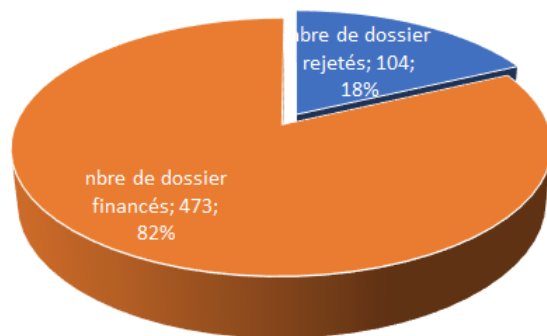
***L'emploi est la mise en œuvre du projet associatif
=> fiche de poste***

Historique des aides depuis 2022

1- CAMPAGNE ANS 2025

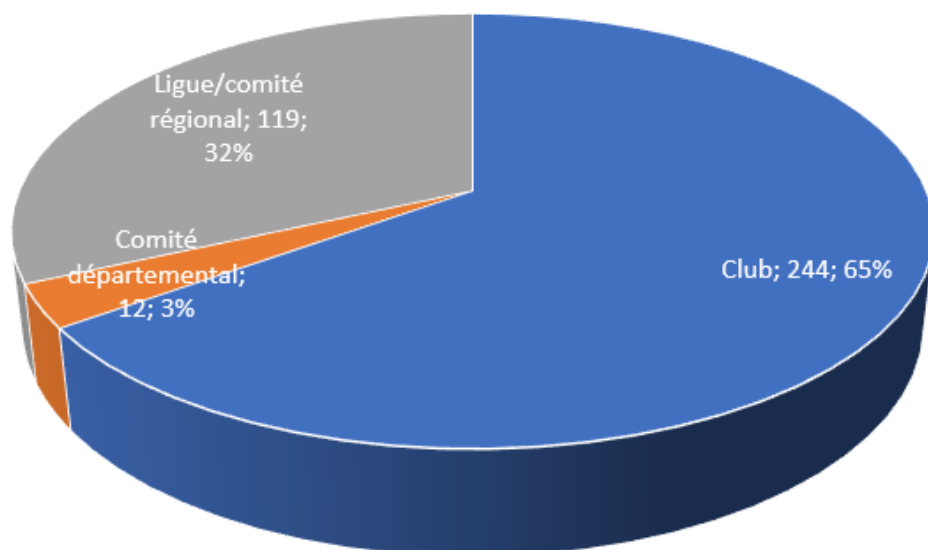
PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Pertinence des demandes

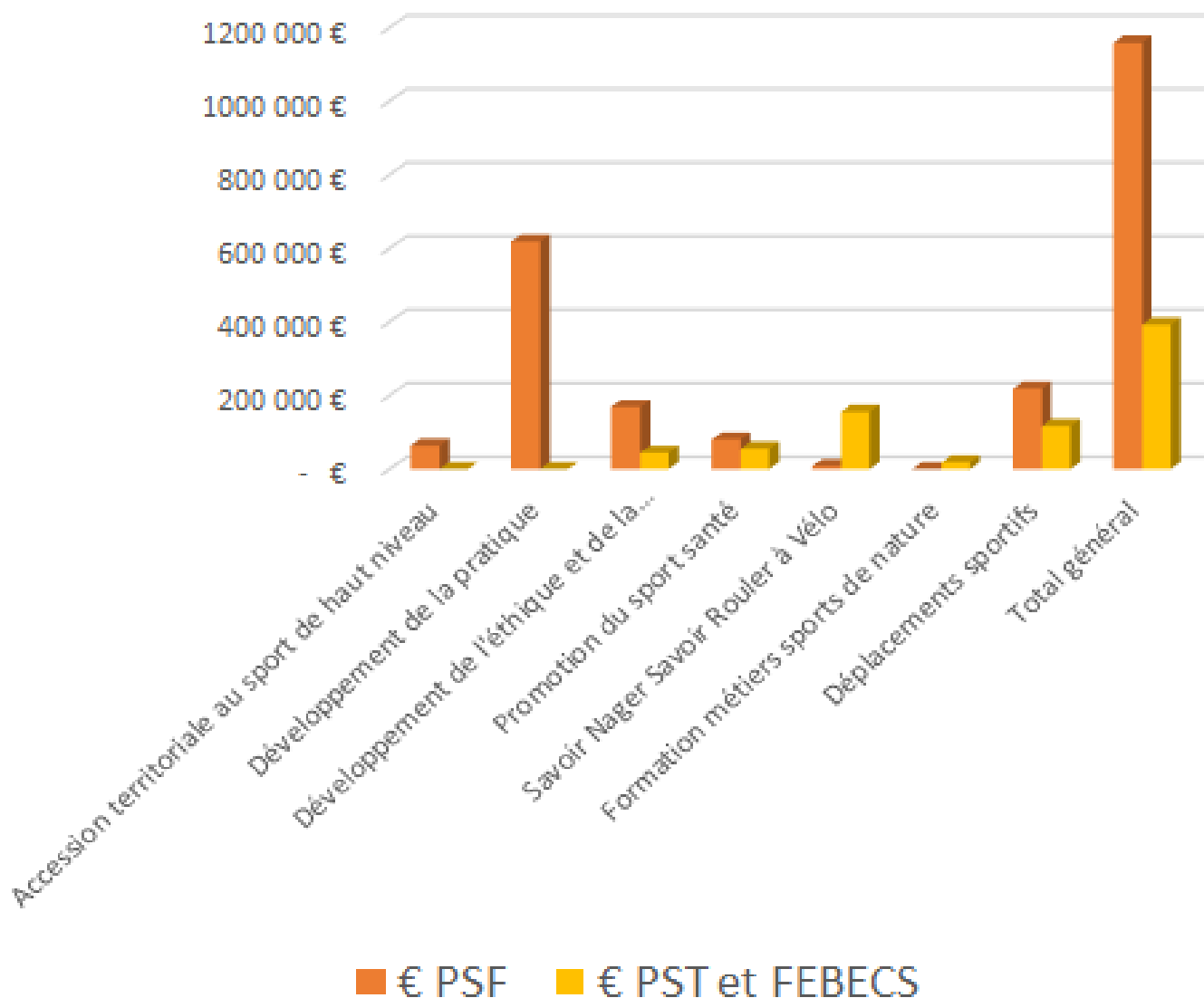


■ nbre de dossier rejetés ■ nbre de dossier financés

nombre de dossiers PSF accordés



PSF et PST en Guadeloupe



1- (SUITE ANS/FEBECS) LE FEBECS SPORT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique
à la jeunesse, à l'Engagement et aux
sports**

FEBECS SPORT

indicateurs



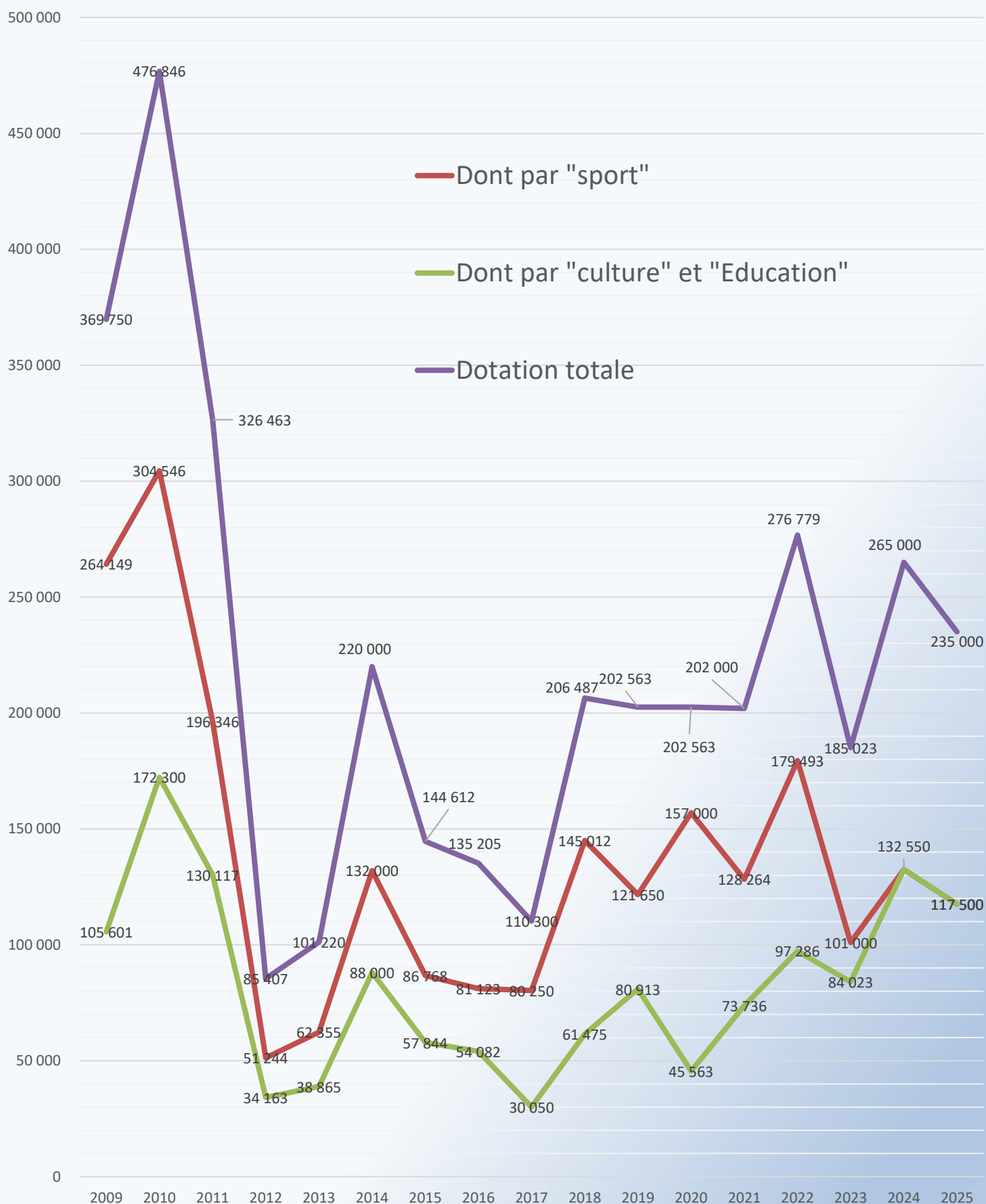
Utilisation du FEBECS de 2010 à 2024

- **Crédits Ministère de l'Outre-Mer**
- **Projets sportifs (DRAJES), Éducatifs (Rectorat) et Culturels (DRAC)**
- **Objectif : continuité territoriale**
 - prise en charge d'une partie des frais de transport
 - jeunes de moins de 30 ans vers l'hexagone ou l'environnement régional
 - participer à des compétitions sportives officielles
 - priorisation des PPF des fédérations (collectifs de sportifs en accès SHN)
- **Réseau des ligues et comités**
- **Arbitrage lors de la répartition :**
 - Le niveau des compétitions
 - L'expérience pour les sportifs (formation) et pour la discipline sportive (mémoire collective, impact sur la dynamique régionale)
 - Besoins objectifs (faibles co-financements, recrutement social des sportifs)
 - Diversité des projets
 - Représentation territoriale équilibrée
 - Proportionnalité des aides dans le champ sportif

Penser à solliciter d'autres financeurs pour compléter les aides aux déplacements sportifs :

PSF, LADOM, Conseil Régional, Conseil Départemental

EVOLUTION DU FEBECS DE 2009 À 2025



<https://www.ac-guadeloupe.fr/l-aide-financiere-aux-sportifs-ultra-marin-de-guadeloupe-le-febecs-122174>



1-(SUITE ANS) LES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2025

• L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

• Où?

- La campagne ANS est ouverte sur le site d'Infrasport pour des appels à projets régionaux ou nationaux tout au long de l'année:

- <https://infrasport.agencedusport.fr>

• QUAND?

- Officialisation des dates de campagnes et de senvleoppes en février. Cette année, lLa date limite de dépôt des dossiers sur Infrasport a été fixée au **27 juin 2025 avec une validation des propositions prévue à la commission territoriale du 09 Septembre 2025.**

• QUI ?

- - les collectivités territoriales et leurs groupements
- - les associations à vocation sportive

• LES DIFFERENTS PROGRAMMES

Appels à Projets nationaux:

Appels à projets Guadeloupe et Iles du Nord

Développement de la pratique parasportive – 2,5 M€

Création de Foot 5 – Futsal avec le FAFA

1000 dojos solidaires avec la FFJDA

Rugby Héritage – 2,5 M€

Autres projets nationaux

Plan 5000 équipements- Génération 2024 :

- Equipements structurants

Guad- Sxm:
424 389 €

- Equipements de proximité

Guad- Sxm:
108 348 €

Equipements structurants et matériels lourds en Outre Mer

SXM - 125 000 €
Guadeloupe - 1 125 000 €

TOTAL ENVELOPPE REGIONALE ANS: 1 782 737 €

- Dont 1 250 000 € fléchés CCT (1 125 K€ Guadeloupe – 125 K€ Iles du Nord)
- Enveloppe nationale via des appels à projets thématiques (suivant demande locale)

LA CAMPAGNE ANS 2025

Demandes au titre des enveloppes nationales:

Equipements sportifs dédiés au développement de la pratique para-sportive:

1. Association Ride In 971: 57 307,96 € sollicités pour "l'Acquisition d'un van 9 places aménagé et de matériel lourd adapté à la pratique des sports nautiques".

Plan 5000 Equipements - Génération 2024 - Proximité - FAFA

1. Basse terre: 254 514,82 € sollicités pour la "Création d'un Terrain de Foot 5 à Rivière des Pères-Basse-Terre"
2. Baie Mahault – Red Star: 180 000,00 € attribués pour la "Création de deux terrains de foot à 5"

Subventions proposées au titre des enveloppes régionales:

	Commune	Type d'équipement	IS	Budget global	Demande	Propositions subventions	Enveloppes ciblées	
1	Baillif	Skate Park street workout	29385	1 246 317 €	400 000 €	400 000 €	1 202 850 €	Equipements sportifs de niveau local en Outre-Mer-régional-GUADELOUPE-2025 de 1 125 000 € plus reliquat de 77 850€ de SXM
2	Capesterre Belle Eau	Réfection du système d'éclairage du stade municipal	31475	805 858,00 €	190 858,00 €	178 397 €		
3	Deshaies	aménagement d'un bassin d'apprentissage de natation et réhabilitation de terrains de basket et de tennis	31288	503 567,39 €	402 853,39 €	402 853 €		
4	Petit Bourg	Acquisition de matériel lourd pour le développement de la gymnastique en Guadeloupe	31259	74 061,00 €	50 000,00 €	50 000 €		
5	Trois Rivières	Rénovation de la Piscine Municipale de Trois-Rivières	31371	214 500 €	171 600 €	171 600 €		
6	SXM	achat d'un ring mobile. Asso CARIBBEAN SHIDOKAN	31273	10 726,66 €	10 000,00 €	10 000 €	47 150 €	Equipements sportifs en Outre-Mer-régional-GUADELOUPE-2025 de 125 000 €
7	SXM	acquisition de 12 nouveaux petits voiliers type dériveurs. Asso St Martin Voile pour tous	31274	46 436,68 €	37 150,00 €	37 150 €		
8	Pointe à Pitre	REHABILITATION DES 2 COURTS DE TENNIS Centre d'Animation Sportif Educatif Bergevin	30524	113 700 €	113 700 €	108 348 €	108 348 €	Plan 5000 Equipements - Génération 2024 - Proximité
9	Baie Mahault	rénovation de la piscine de mérosier narbal	31311	166 734,16 €	131 734,16 €	130 000 €	424 389 €	Plan 5000 Equipements - Génération 2024 - Structurants-régional-GUADELOUPE-2025
10	Grand Bourg de Marie Galante	renovation du bassin de la piscine en mer.	31230	27 953,00 €	27 953,00 €	25 000 €		
11	Petit Bourg	Cataraibes 8 Hobbies cat 15	26778	142 767,04 €	114 213,63 €	105 000 €		
12	pointe à pitre	Aménagement salle boxe française	31114	40 355,16 €	36 355,16 €	35 000 €		
13	Pointe Noire	Rénovation du local technique et acquisition de pompe de la piscine municipale de Pointe Noire	31477	151 417,71 €	151 417,71 €	129 389 €		
				3 544 394 €	1 837 835 €	1 782 737 €		

LES AUTRES CRÉDITS D'ÉTAT EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2025

- **BOP 123 – CCT GUADELOUPE: 1 125 000 €**

POINTE À PITRE : 500 000€ EXTENSION DE LA BASE NAUTIQUE DE LAURICISQUE

PETIT CANAL: 500 000€ RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

SAINTE ROSE: 100 000€ CRÉATION D'UN PARCOURS SPORTIF À MAMBIA

- **DETR : 708 817,52 €**

PETIT BOURG: 149 260€ RÉNOVATION DU PARC SPORTIF CAMILLE TREBER

VIEUX HABITANTS: 150 000 € INSTALLATION D'UNE PISCINE HORS SOL

CA NORD GRANDE TERRE: 150 000€ RÉHABILITATION DE 5 TERRAINS DE FOOTBALL DE PLEIN AIR-
PHASE 1

SAINTE ANNE: 259 557,52€ MISE AUX NORMES ET MODERNISATION DU STADE DU BOURG- PHASE 3

- **FEI : PAS DE SUBVENTIONS "SPORTS" EN 2025**

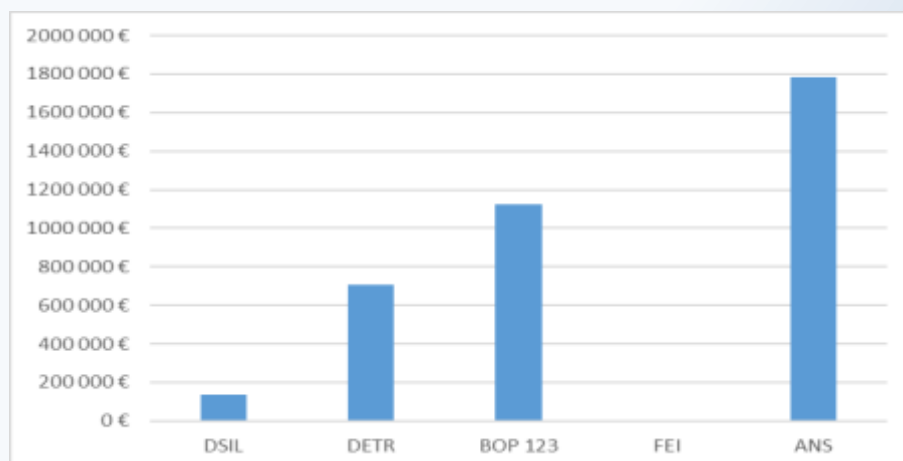
- **DSIL : 138 857 €**

BAILLIF: 138 857 € POUR LA CLÔTURE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU PRESBYTÈRE

EQUIPEMENTS SPORTIFS

TOTAL DES AIDES DE L'ÉTAT EN 2025:

3 755 499,52€



PLUS DE 170 PROJETS FINANCÉS PAR L'ANS

PLUS DE 26 M € DE SUBVENTIONS

2- POINTS DE RÉGLEMENTATION À AMÉLIORER SUITE À LA CAMPAGNE DE CONTRÔLES

A- CONTRÔLES DES ÉTABLISSEMENTS 2024/2025

- **60 CONTRÔLES RÉALISÉS DONT 28 EN INTERMINISTÉRIEL**
 - **ACTIVITÉS PRINCIPALES: PLONGÉE, MOTONAUTISME, ÉQUITATION ET REMISE EN FORME**
- PLUSIEURS MISES EN DEMEURE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX**

NON CONFORMITÉS LES PLUS FRÉQUENTES :

- **DÉFAUT D'AFFICHAGE**
- **DÉFAUT DE CARTE PRO**
- **REGISTRE DE MAINTENANCE DES EPI**
- **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS**
- **ABSENCE DE PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS**

B- EDUCATEURS

1861 ÉDUCATEURS DÉCLARÉS

1607 ÉDUCATEURS DONT LA CARTE EST VALIDE

C- ACCIDENTS GRAVES

17 ACCIDENTS RECENSÉS, 2 DÉCÈS , 1 AMPUTATION

MOTOCYCLISME, PLONGÉE, MOTONAUTISME, ÉQUITATION

D- PRIORITÉS 2025/2026

3- LUTTE ET PREVENTION DES VIOLENCES

EME

APPLICATION DU MINISTERE DES SPORTS

CARTE PROFESSIONNELLE

**OBLIGATION DE DECLARATION POUR LES
EDUCATEURS REMUNERES**



SI HONORABILITE

3 EDUCATEURS IDENTIFIES EN GUADELOUPE

NOUVELLE OBLIGATION AFFICHAGE

SIGNAL-SPORTS@SPORTS.GOUV.FR



**10 SIGNALEMENTS REÇUS POUR 6 EDUCATEURS ET 4
DIRIGEANTS**

**SESSIONS DE SENSIBILISATION LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES 967 PARTICIPANTS
680 SPORTIFS, 232 EDUCATEURS, 50 DIRIGEANTS**

ACTIONS 2025-2026

13 PROJETS FINANCÉS POUR UN TOTAL DE 44 500 EUROS

4- ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

APPLICABLE AUX SÉJOURS SPÉCIFIQUES

SPORTIFS

A- QU'EST-CE QU'UN SÉJOUR SPÉCIFIQUE SPORTIF ?

ORGANISÉ POUR AU MINIMUM 7 MINEURS AGÉS DE 6 ANS OU PLUS

PAR UNE LIGUE, COMITÉ OU CLUBS AFFILIÉS

POUR SES LICENCIÉS

POUR UN SÉJOUR COMPRENANT UN HÉBERGEMENT D'AU MOINS UNE NUIT

A L'OCCASION DES VACANCES SCOLAIRES

B- OBLIGATION GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ

SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION ACM

- NIVEAU DE DIPLÔME DES INTERVENANTS
- TAUX D'ENCADREMENT (SEUIL MINIMAL 2 PERSONNES - CONSEILLE : 1 ENCADRANT POUR 12 JEUNES
- DÉSIGNER UN DIRECTEUR DE SÉJOUR MAJEUR
- VÉRIFICATION DE L'HONORABILITÉ DES INTERVENANTS
- L'INFORMATION FAITE AUX FAMILLES (SUR LE PROJET QUI PEUT ÊTRE E PROJET FÉDÉRAL)
- SUIVI SANITAIRE ET DÉCLARATION D'ACCIDENT

C- DANS QUEL CAS UN SÉJOUR SPORTIF DOIT-IL FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION À LA DRAJES ?

Je déclare	Je ne déclare pas
Les stages destinés aux licenciés comprenant une nuitée y compris ceux prévus en préparation d'une compétition	Les séjours au cours desquels se déroule une compétition sportive officielle où tous les participants sont licenciés
Les stages de détection ou sélection comprenant une nuitée	Les séjours de moins de 7 mineurs
En séjours spécifiques sportifs : les séjours avec des participants licenciés En séjour de vacances ou séjours courts : les séjours avec des participants non licenciés, qu'ils intègrent ou non une compétition	Les stages organisés pour des participants majeurs
Les séjours qui ne comportent pas de compétition officielle	

5- RÉSERVE CIVIQUE ET SERVICE CIVIQUE EN MILIEU SPORTIF

A- LA RÉSERVE CIVIQUE : UNE FORCE BÉNÉVOLE AU SERVICE DE VOS ACTIONS

- **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

- Dispositif national pour développer l'engagement citoyen
- Plateforme officielle : JeVeuxAider.gouv.fr
- Ouvert à tous dès 16 ans, sans conditions de diplôme ni d'expérience
- Simple : vous publiez une mission → des bénévoles locaux s'engagent

- **LES ATOUTS POUR VOS CLUBS ET ÉVÉNEMENTS ?**

- Mobiliser rapidement des volontaires pour vos tournois et manifestations
- Promouvoir les valeurs citoyennes et solidaires du sport
- Bénéficier d'un soutien ponctuel, sans complexité administrative

- **CONCRÈTEMENT, EN 3 ÉTAPES ?**

- Publiez une mission sur JeVeuxAider.gouv.fr
- Des citoyens volontaires s'inscrivent
- Vous les accueillez et valorisez leur engagement

- **EXEMPLES DE MISSIONS PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE ?**

- Encadrement d'activités physiques dans une organisation sportive
- Contribution à l'organisation d'un événement sportif
- Accompagnement d'éducateurs sportifs lors d'initiations sportives dans un hôpital

LA RESERVE CIVIQUE : UNE SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE POUR ÉLARGIR VOS FORCES VIVES ET IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA VIE SPORTIVE.

• QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE SERVICE CIVIQUE EST UN **ENGAGEMENT VOLONTAIRE SUR UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL** ACCESSIBLE A TOUS LES JEUNES DE **16 À 25 ANS JUSQU'À 30 ANS** POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. LES VOLONTAIRES SONT ACCUEILLIS AU SEIN DES ASSOCIATIONS, DES CLUBS ET COMITÉS. **LE VOLONTAIRE N'ENCADRE PAS DE SÉANCES SPORTIVES ET N'ASSURE PAS DE TÂCHES TECHNIQUES OU ADMINISTRATIVES.**

• LE STATUT DU JEUNE VOLONTAIRE

- **IL EST VOLONTAIRE**, DONC NI BÉNÉVOLE, NI SALARIÉ DE L'ASSOCIATION SPORTIVE.
- IL BÉNÉFICIE D'UN **CONTRAT D'ENGAGEMENT** D'UNE DURÉE DE **8 MOIS**, À RAISON DE **24H00 PAR SEMAINE**, MINIMUM (CODE DU SERVICE NATIONAL).
- IL PERÇOIT UNE **INDEMNITÉ MENSUELLE DE 619.83 EUROS**.

• LES OBLIGATIONS DES STRUCTURES D'ACCUEIL

- OBTENIR L'**AGRÉMENT** (DÉLIVRÉ POUR 3 ANS).
- FORMALISER SON **PROJET D'ACCUEIL** : ACCOMPAGNEMENT, PRISE EN CHARGE DES VOLONTAIRES, CALENDRIER D'ACCUEIL, NATURE DES MISSIONS PROPOSÉES.
- **DÉSIGNER UN TUTEUR** POUR ACCOMPAGNER LE JEUNE SUR SON PROJET D'AVENIR, ET PARTICIPER À LA FORMATION DES TUTEURS (FORMATION OBLIGATOIRE).
- INSCRIRE LES VOLONTAIRE DE SERVICE CIVIQUE À LA **FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE** (FORMATION OBLIGATOIRE).
- VERSER LA **PRESTATION DE SUBSISTANCE** : 114.85 EUROS/MOIS/JEUNE.

• LES CONDITIONS

- 1/ LE VOLONTAIRE DOIT ÊTRE ÂGÉ DE **16 À 25 ANS JUSQU'À 30 ANS POUR LES PH**.
- 2/ LA MISSION DE SERVICE CIVIQUE DOIT ÊTRE **ACCESSIBLE** À TOUS LES JEUNES, SELON LEUR **MOTIVATION**, SANS PRÉ-REQUIS.
- 3/ **LA MISSION NE PEUT PAS REMPLACER UN EMPLOI** ET N'A PAS VOCATION À PROCURER À LA STRUCTURE UN AVANTAGE ÉCONOMIQUE.
- 4/ L'ACTION DU VOLONTAIRE EST DISTINCTE ET **COMPLÉMENTAIRE** DE L'ACTIVITÉ DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES.
- 5/ UN ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE EST COMPATIBLE AVEC UNE POURSUITE D'ÉTUDES OU UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL SI CE DERNIER SE DÉROULE DANS UNE AUTRE STRUCTURE.

• LES ENJEUX

- LES MISSIONS PROPOSÉES PAR LA STRUCTURE ONT POUR OBJECTIF DE FAVORISER LA **MIXITÉ** ET LES **INTERACTIONS AVEC LE PUBLIC**. L'ENJEU EST AUSSI DE PERMETTRE ET MATÉRIALISER **L'INITIATIVE DU (DE LA) VOLONTAIRE**.

• QUELQUES EXEMPLES DE MISSIONS :

- 1. FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS
- 2. PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT
- 3. TRANSMETTRE LES VALEURS CITOYENNES DU SPORT

6- PASS'SPORT

A- LE DISPOSITIF PASS'SPORT ÉVOLUE EN 2025!

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

- Afin d'inciter le développement de la pratique sportive chez les adolescents et jeunes adultes, le pass sport 2025 est recentrée sur les 14 – 30 ans.
- La période de l'adolescence est déterminante pour la poursuite de l'activité sportive, particulièrement pour les jeunes filles. Grâce à un dispositif plus attractif à 70€, il s'agit d'inciter ces jeunes à poursuivre les activités sportives vectrices de leur bien-être et de leur santé.

QUI SONT LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES ?

- Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- Les jeunes en situation de handicap :
 - de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

QUELS SONT LES DÉMARCHES ?

- Le bénéficiaire présente son code Pass'Sport (code alphanumérique personnel à 10 caractères, incessible et à usage unique)
- La structure saisit ce code dans son espace « Le Compte Asso Pass'Sport » et applique la réduction de 70€ directement au jeune
- Le remboursement sera effectué par l'ASP directement (tous les mois dès septembre)

7 - SPORT SANTÉ



 **Les 4 premières mesures définissent un nouveau cadre pour favoriser la pratique sportive de toutes et tous :**

- ▶ Un mois de l'activité physique, chaque année à partir de 2026, avec des activités gratuites partout en France.
- ▶ Une offre sport-santé encadrée et référencée sur des plateformes fiables pour trouver l'activité la plus adaptée.
- ▶ Des équipements plus accessibles, notamment grâce à l'ouverture des infrastructures et équipements sportifs scolaires aux clubs et aux associations.
- ▶ 550 Maisons Sport-Santé déployées comme repères du sport-santé sur tout le territoire.



9 Maisons sport santé

 **8 actions ciblées accompagneront les Français tout au long de leur vie :**

- ▶ **À l'école primaire et dans les établissements médico-sociaux (ESMS)** avec la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- ▶ **Pour les collégiens et lycéens éloignés du sport** avec des dispositifs spécifiques renforcés comme le déploiement des tests d'aptitude physique en 6ème.
- ▶ **Dans l'enseignement supérieur** avec le développement de campus promoteurs de santé avec l'intégration du sport-santé pour des programmes adaptés aux étudiants.
- ▶ **En entreprise et dans la fonction publique** en incitant à intégrer des dispositifs concrets de promotion de l'activité physique.
- ▶ **Pour les seniors** en faisant de l'activité physique l'une des priorités de la Conférence nationale de l'autonomie.
- ▶ **Pour les personnes atteintes de maladies chroniques**, en renforçant la prise en charge ciblée de l'activité physique adaptée grâce à des parcours coordonnés renforcés (PCR) dans le cadre de la feuille d'orientation annexée à la Stratégie et en formant davantage les professionnels du sport et de la santé pour orienter et prendre en charge les patients.

8- SPORT & HANDICAP



5 clubs affiliés
24 licenciés



8 clubs affiliés
61 licenciés



17 structures

ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX



19 EHPAD (seniors)
12 IME/ITEP (+ 20 ans)
17 ESAT/MAS (- 20 ans)



Référent APS ([loi du 2 mars 2022](#))



Allocation Adulte Handicapé (AAH) :
5 / 1292 > 0.39 %

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) :
3 / 20 > 15 %



Stratégie régionale pour l'accès et le développement du sport pour les personnes en situation de handicap en Guadeloupe



structurer l'offre d'APS, en particulier pour les jeunes en situation de handicap

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION





05 90 81 33 57



ce.drajes@ac-guadeloupe.fr



323, Bd du Général De Gaulle
97100 BASSE TERRE



<https://www.ac-guadeloupe.fr/drajes-0>